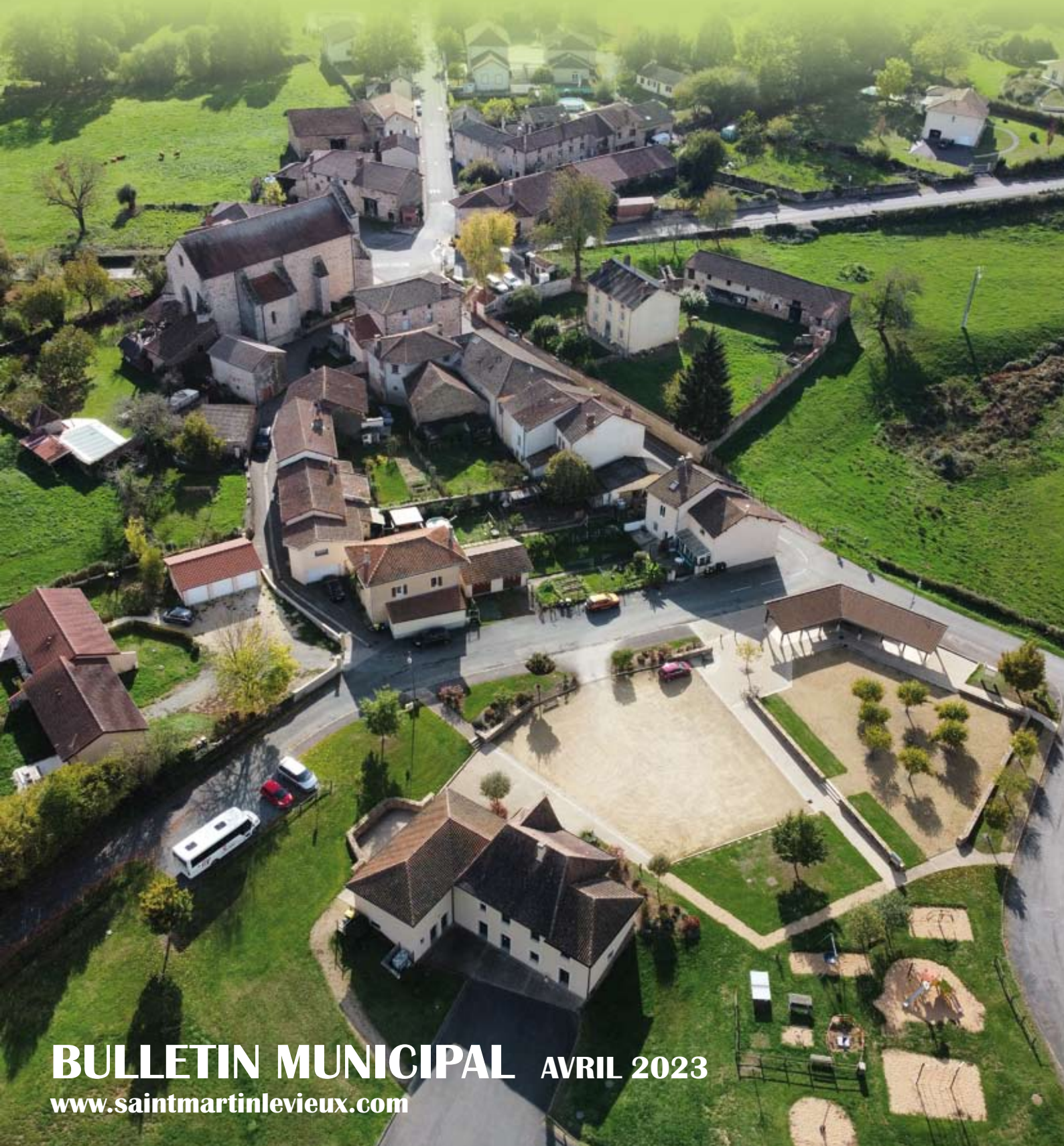




Saint Martin, notre commune



Investissements communaux	P. 1
Réalisations communales	P. 2
Informations communales	P. 3
Informations pratiques	P. 6
La vie à l'école	P. 11
Etat Civil 2022	P. 12
Tarifs Communaux 2023	P. 12
Espace des Associations	P. 13
Infos communautaires	P. 15

NUMEROS UTILES

Ecole	05.55.39.19.73
Déchetterie St Martin	05.55.31.02.11
Trésorerie Limoges & Amendes	05.55.33.37.37
Gendarmerie Aix	05.55.70.13.58
Com. de Cnes du Val de Vienne	05.55.70.02.69
EDF Dépannage	09.726.750.87
SAUR	05.87.23.10.01
ORANGE Dépannage	39.00
Assistante Sociale	05.55.70.47.75
Référente gérontologique	05.55.70.49.14
Pompiers	18
SAMU	15

Contacts :

Tél. : **05 55 39 10 85**

E-mail : mairie.smlv@orange.fr

Site : www.saintmartinlevieux.com

facebook.com/mairie.saint.martin.le.vieux

Heures d'ouverture :

	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	8h30-12h00	13h30-17h00
Mardi	8h30-12h00	13h30-17h00
Mercredi	8h30-12h00	Fermé
Judi	8h30-12h00	13h30-17h00
Vendredi	8h30-12h00	Fermé au public
Samedi	9h00-12h00	Fermé

Madame le Maire est disponible sur rendez-vous tous les jours.

Rédactionnel - Publicité :

Mairie de Saint Martin-le-Vieux

Crédit photos :

Mairie de Saint Martin-le-Vieux

Sébastien Bayle - Fotolia

Conception : **D. VALLE** 05 55 70 32 84

Impression : **ICOMIA**

Le Beaubonnat - 87700 AIXE-SUR-VIENNE

Tél. 05 55 70 32 89 - contact@icomia.fr



Madame, Monsieur, Chers amis,

Après deux années sans cérémonie de vœux, nous avons eu le plaisir avec beaucoup d'entre vous, de nous retrouver le 28 janvier dernier pour partager un moment de convivialité à la Maison des Associations.

L'année 2022 a été difficile puisqu'elle a débuté dans la morosité avec la poursuite de la crise sanitaire et la guerre en Ukraine qui a créé une crise alimentaire mondiale et une crise énergétique sans précédent dans les pays d'Europe et nous (particuliers, collectivités, entreprises...) en subissons les conséquences.

La hausse des coûts de l'énergie, les hausses de coût en général vont fortement impacter les dépenses de fonctionnement de la commune. Nous avons déjà procédé à des économies d'énergie en baissant la température dans les locaux communaux et à l'école, en réduisant les illuminations de Noël et en modifiant la durée de l'éclairage public.

Malgré un contexte tendu, nous poursuivons nos efforts pour améliorer la qualité de vie et la sécurité dans notre commune. Nous avons toujours été rigoureux dans notre gestion financière avec une recherche systématique de subventions pour tous nos projets. Nous travaillons sur le prochain budget en priorisant les investissements et en poursuivant nos objectifs de sobriété.

La mauvaise nouvelle pour 2023 est l'annonce par l'éducation nationale de la fermeture d'une classe pour la rentrée prochaine. En effet, l'effectif actuel ne nous permet pas de maintenir une 4^e classe. Nous le déplorons au vu des travaux de rénovation qui ont été réalisés dans l'école pour permettre aux élèves, aux enseignantes et au personnel de travailler dans les meilleures conditions possibles. Il est donc primordial que les enfants qui habitent sur la commune soient scolarisés à Saint Martin.

Eloignés de la crise sanitaire, nous allons pouvoir aborder le printemps et l'été avec plus de sérénité et participer en grand nombre aux manifestations festives organisées par nos associations. Merci à l'ensemble des bénévoles pour leur implication.

Merci aussi à tous les agents communaux pour leur action au quotidien et l'équipe municipale qui m'entoure avec efficacité. Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau bulletin municipal et vous adresse mes sincères salutations.

Sylvie ACHARD,

Maire,

Conseillère départementale du canton d'Aixe



La commune a investi



Réfection de la
route du Marchadeau :
24 840 €
Subventionnée à 50%

INFOS TRAVAUX VOIRIE



Matériel pour le
service technique 770 €



Remboursement
du capital : 21 800 €
Remboursement
des intérêts : 3 160 €



Travaux de la garderie :
25 570 €
Subventionnés à 60%



Four vapeur et congélateur
9 720 €



Amélioration des
bâtiments communaux :
stores, volets roulants,
barres de sécurité 4 388 €
Subventionnés à 50%



Tableau interactif et
mobilier scolaire 3 432 €
Subventionnés à 30%



Installation de nouveaux
jeux à la mairie
5 640 €
Subventionnés à 50%



ECOLE

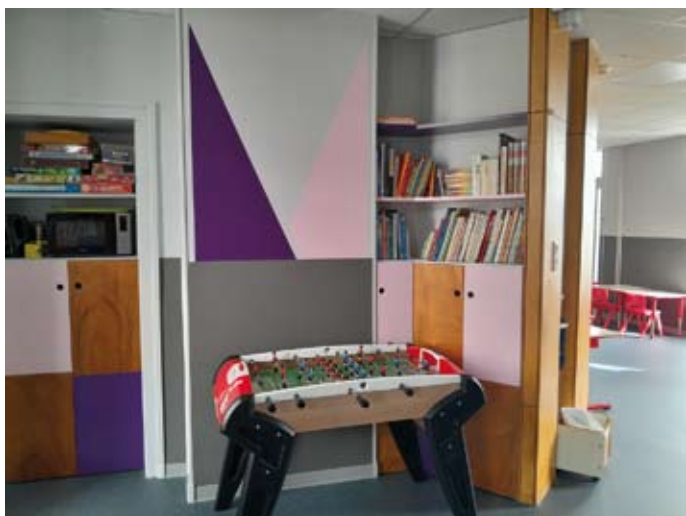
Le mur de la rampe pour l'accès handicapé à la cantine a été peint cet été par un agent communal, ainsi que les grilles et le portail. Des formes géométriques ont été dessinées dans les couleurs de la fresque "Monsieur Poulet". Cette réalisation apporte une touche de gaieté dans la cour de l'école.

Une nouvelle marelle a aussi été installée dans la cour pour le plus grand bonheur des petits et des plus grands.



GARDERIE

Après la rénovation des salles de classe, c'est à la garderie de bénéficier d'un relooking. Durant les vacances de Toussaint, les murs ont été repeints, les dalles du plafond et l'éclairage ont été modifiés et du décochoc a été apposé sur les parties basses des murs.



AIRE DE JEUX DE LA MAIRIE

Deux nouveaux jeux ont été mis en place à l'aire de jeux de la Mairie par les agents communaux « une araignée » et « une grenouille ».

L'araignée, sorte de pyramide avec des cordes, est un jeu à grimper par excellence, elle aide les enfants à développer agilité et équilibre.

La grenouille est une structure à ressorts pour les petits où ils adorent se balancer.



LOGEMENTS COMMUNAUX

La cage d'escalier des logements situés rue de la Mairie a été repeinte et des volets roulants ont été installés sur un des appartements au-dessus de l'école.

CANTINE

Un nouveau four moins énergivore, plus performant a été acquis pour la cantine. A Benoît, le chef cuisinier, de l'utiliser au mieux afin de régaler les papilles de nos petits élèves !!!

VOIRIE

En partenariat avec les communes voisines de Beynac et de Burgnac, des travaux de réfection de la voie communale 4 ont été entrepris. La route du Marchadeau étant commune aux trois, une convention a été mise en place afin de réduire le coût des travaux. Après l'élagage des arbres des propriétaires des parcelles donnant sur la VC4, une reprise totale de la chaussée a été réalisée par l'entreprise Colas.



DEMANDES DE SUBVENTION A VENIR AUPRES DE L'ETAT ET DU DEPARTEMENT

- Il y a un peu plus de 3 ans, nous vous avons annoncé une reprise de concessions dans le cimetière communal. Nous sommes arrivés à la fin de cette procédure administrative longue et complexe. Nous avons donc demandé des subventions afin de démonter ces tombes et pour créer un ossuaire municipal.
- Une seconde demande a été faite pour réaliser des travaux de voirie sur la route de Leymarie.
- Un dernier projet a aussi été déposé pour la réfection de la place publique.
- Courant 2023, nous déposerons un dossier concernant le réaménagement d'une partie du centre-bourg.

INFORMATIONS COMMUNALES

DECO DE NOEL

Cette année, la crise énergétique étant là, il a fallu se réinventer afin de minimiser les coûts d'électricité. Pascal, habitant de la commune et lutin du Père Noël à ses heures, a créé des bonhommes de neige, des bougies sans oublier une magnifique boîte aux lettres en bois où les enfants ont pu déposer leurs lettres au Père Noël. Toutes ses créations ont été installées sur le carrefour de l'église. Des illuminations ont été mises en place seulement à l'école pour continuer de faire briller les yeux des enfants.

A la mairie, le traditionnel sapin lumineux n'a pas été installé cette année. En lieu et place, trois épicéas ont orné la pelouse, paré de guirlandes brillantes et dansantes sous l'effet du soleil et du vent.

La porte de la mairie a été embellie par une artiste plasticienne, Marie Gonzales, qui a dessiné un décor éphémère à la craie liquide sur les vitres, dessin tout en finesse à l'accent imaginaire et féérique.



REPAS DES AINES

C'est autour d'un repas copieux concocté par Mathieu PAILLER de La P'tite Chopine que nos aînés ont enfin pu se retrouver après deux années d'abstinence dû au Covid-19. Ils étaient tous ravis de ce moment toujours aussi convivial et joyeux.

CYCLO-CROSS

Le 11 novembre a eu lieu le traditionnel cyclo-cross en mémoire à Benoît Giroir. De nombreux concurrents se sont alignés au départ de cette course sous un beau soleil d'automne. A la fin des épreuves, un pot de l'amitié a été offert par la Mairie aux participants.

Téléthon

Cette année, à nouveau, les associations de la commune se sont mobilisées afin de collecter des fonds pour la recherche génétique de maladies rares.

Un concert de rock du groupe DeKA suivi d'un karaoké ont été organisés pour venir soutenir l'association AFM-téléthon, cette action a permis de recueillir 490 €. Merci pour votre participation !



IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS AU LIEU-DIT LES QUATRE ROUTES

Afin de permettre une bonne couverture 4G de téléphonie mobile et éviter qu'il y ait des « zones blanches » sur notre territoire, des antennes relais ont été installées pour pallier ces carences.

Une se situe aux « 4 routes » et l'autre à Aix/Vienne au lieu-dit « Lageaud ». Elles seront mises en route très prochainement et couvriront l'intégralité de la commune.

Cette réalisation s'est effectuée dans le cadre du programme New Deal de l'Etat et permettra l'accès aux services de téléphonie mobile de 4 opérateurs : Orange, SFR, Bouygues Télécom et Free.



PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE DE LA COMMUNE

La commune de St Martin Le Vieux, comme beaucoup d'entre nous, se mobilise pour réduire sa consommation et réaliser des économies d'énergie

- Limitation de l'éclairage public :
 - Extinction partielle de 22h à 6h du 16 septembre au 15 avril de chaque année.
 - Extinction totale du 16 avril au 15 septembre de chaque année.

A noter que les lampadaires des villages non équipés d'horloges ne sont pas concernés par cette extinction.

- Réduction du chauffage : température régulée à 19° des bâtiments publics en période d'activité et à 17° en période d'inactivité
- Sensibilisation aux écogestes : éteindre les équipements informatiques, les lumières, adapter sa tenue vestimentaire.

VENTE D'UNE CONCESSION AU CIMETIERE COMMUNAL

Cette année va s'effectuer une reprise de concessions abandonnées au cimetière. Une d'elle mérite une restauration et une fois celle-ci terminée, elle sera mise en vente. Cette tombe fait partie du patrimoine du petit bâti de la commune. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec le secrétariat de mairie.



► Respectez les consignes de tri !!!

Depuis le début de l'année, des incivilités sont constatées dans les bacs de tri sélectifs du territoire : seringues usagées, cadavres d'animaux (agneaux, lapins...) sont retrouvés dans les poubelles jaunes.

Déposer de tels objets met en danger les agents qui valorisent les déchets dans les centres de tri !!!

► Au niveau des bacs communaux des ordures ménagères

Des sacs sont régulièrement déposés dans les bacs à ordures de la mairie et de la Maison des Associations à tel point que nous ne pouvons plus y déposer les déchets des services et des utilisateurs.

Chaque maison est dotée d'un bac plus ou moins grand. Si la capacité ne convient pas, sachez qu'il y a la possibilité de changer de bacs. Prendre contact avec la Communauté de communes du Val de Vienne (05 55 70 02 69)

Nous vous rappelons que le nouveau mode de collecte n'est pas tarifié à la pesée !!!



DES INFORMATIONS UTILES ET PRATIQUES POUR LES HABITANTS : INTRAMUROS L'APPLICATION MOBILE DE VOTRE COMMUNE

IntraMuros est une application gratuite permettant une communication simple entre les communes et leurs administrés. Elle vous permettra de vous tenir informés régulièrement de la vie de la commune, de la communauté de communes et de celles aux alentours.

L'application propose quatre onglets :

- Services : vous trouverez toutes les infos pratiques de la commune, des associations, des commerces, des écoles...
- Journal : où se concentrent les différentes actualités
- Agenda : vous retrouverez les événements à venir de votre commune et ceux des environs
- Découvrir : pour des idées de balades à faire autour de chez vous

Vous avez également la possibilité d'interagir en signalant un accident, un problème, la perte d'un objet... directement via l'application.

Tous ces services sont regroupés au même endroit, ce qui vous facilitera la recherche d'informations et si vous activez les notifications, l'actualité viendra à vous.



Comment télécharger gratuitement IntraMuros sur Google Play ou App-Store :
1 - Scannez le QR Code ci-joint ou tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez gratuitement l'application.
2 - Sélectionnez le département 87 puis choisissez la commune de St Martin-le-Vieux dans la liste qui s'affiche et éventuellement celles qui vous intéressent.





VOS DEMARCHES D'URBANISME

Qui fait quoi ?

IMPORTANT : Le dépôt de votre demande d'autorisation d'urbanisme doit TOUJOURS s'effectuer EN MAIRIE.

La répartition des demandes entre la commune et le service d'instruction mutualisé de la communauté de communes se fait selon la nature du projet :

► Dossiers instruits directement par la commune : les certificats d'urbanisme informatifs et les déclarations préalables (sauf certaines DP spécifiques)

► Dossiers transmis par la commune au service mutualisé d'instruction de la communauté de communes : Certificats d'Urbanisme opérationnels, Déclarations Préalables pour division en vue de construire (division foncière d'un terrain), Permis de Construire, Permis d'Aménager, Permis de Démolir.

Principaux délais applicables pour la délivrance de vos autorisations d'urbanisme

Nature de la demande	Délai de droit commun
Certificat d'Urbanisme informatif	1 mois
Certificat d'Urbanisme opérationnel	2 mois
Déclaration Préalable	1 mois
Permis de construire de maison individuelle	2 mois
Permis de construire	3 mois
Permis d'Aménager	3 mois
Permis de démolir	2 mois

Dans certains cas, le délai d'instruction peut être prolongé notamment au cas de demandes de pièces complémentaires et peut vous être adressé dans le mois suivant la date de dépôt en Mairie. Vous disposez alors d'un délai de 3 mois pour déposer ces compléments en Mairie.

Il peut également être nécessaire de consulter d'autres services extérieurs, en fonction de la nature de votre projet.

Une fois que votre dossier est complet et que tous les services consultés ont rendu leur avis, une proposition d'arrêté est rédigée et transmise au Maire. La Mairie vous transmettra ensuite l'arrêté autorisant ou refusant les travaux.

QUELLES AUTORISATIONS D'URBANISME POUR QUELS TRAVAUX ?

Travaux projetés	Autorisation	Pièce à fournir*
Travaux modifiant l'aspect extérieur d'une construction : réfection de la toiture, changement des menuiseries, création d'une ouverture, etc.	Déclaration préalable de travaux	► Plan de situation : pièce obligatoire pour tous les dossiers ► Plan de masse : si le projet crée une construction ou modifie le volume d'une construction existante ► Plan en coupe : si le projet modifie (exemple : création d'une ouverture). Inutile pour le ravalement de façade ► Représentation de l'aspect extérieur de la construction, faisant apparaître les modifications projetées
Agrandissement d'un bâtiment existant dans la limite de 20m ² (ou 40m ² si en zone U du PLUi)		
Construction nouvelle dans une limite de 20 m ² (garage, abri de jardin...)		
Piscine dont la superficie est comprise entre 10 et 100 m ² et dont la couverture est inférieure à 1.80 m		
Construction d'une maison individuelle	Permis de construire	Pièces obligatoires pour tous les dossiers ► Plan de situation ► Plan de masse ► Plan de coupe ► Notice descriptive du projet ► Plan des façades ► Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet ► 1 photo proche ► 1 photo lointaine
Agrandissement d'un bâtiment existant d'une superficie supérieure à 20m ²		
Construction nouvelle supérieure à 20m ² (garage, abri de jardin, bâtiment professionnel, bâtiment agricole...)		
Piscine dont le bassin est supérieur à 100m ² ou dont la couverture est supérieure à 1.80 m		
Transformation d'une grange en habitation		





QUAND DEBUTER LES TRAVAUX ?

Lorsque vous obtenez votre autorisation, vous avez 3 ans pour commencer les travaux. Passé ce délai, l'autorisation devient caduque. Il en est de même si les travaux sont interrompus pendant plus d'un an.

Au démarrage des travaux, une **Déclaration d'Ouverture de Chantier** (DOC) doit être déposée en Mairie.

Il en est de même lorsqu'ils sont terminés : une **Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux** (DACT) est adressée à la Mairie.

Le Maire peut procéder à une visite de contrôle, pendant la durée du chantier et également lors de l'achèvement des travaux, afin de vérifier leur conformité vis-à-vis de l'autorisation préalablement accordée.

LE CERTIFICAT D'URBANISME POUR QUOI FAIRE ?

Il ne s'agit pas d'un document délivrant une autorisation mais apportant une information en matière d'urbanisme.

Il existe deux types de certificats d'urbanisme :

- **Certificat d'urbanisme informatif :**
Indique les règles d'urbanisme applicables à un terrain.
- **Certificat d'urbanisme opérationnel :**
Renseigne sur la faisabilité d'un projet.

Le certificat d'urbanisme n'est pas un document obligatoire, mais il est recommandé de le demander lors de l'achat d'un terrain, d'une maison ou pour un projet de construction.

QUELS ORGANISMES PEUVENT ETRE CONSULTES DANS LE CADRE DE VOTRE DEMANDE ?

- **Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine :** lorsque votre projet est situé dans un secteur protégé (périmètre d'un monument historique, site inscrit ou classé), il est soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). La Mairie peut vous renseigner et vous indiquer si votre terrain est situé dans un secteur protégé.
- **Chambre d'Agriculture :** pour tout projet lié à une exploitation agricole.
- **Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées :** lorsque le projet porte sur un Etablissement Recevant du Public.

QUAND CONTACTER NOTRE SERVICE ?

Vous pouvez nous appeler :

- Lors de la constitution de votre dossier, si vous avez des questions ou des hésitations.
- Lors de l'instruction de votre dossier, si une demande de pièces complémentaires vous a été adressée ou pour le suivi de votre demande ;

Tél. : 05 55 39 10 85 ou par mail : mairie.smlv@orange.fr

QUELLE DURÉE DE VALIDITÉ D'UNE AUTORISATION D'URBANISME ?

Autorisation	Durée de validité	Durée de prorogation	Nombre de prorogations possibles
Certificat d'Urbanisme opérationnel	18 mois	1 an	Sans limite de temps tant que les règles ne changent pas
Déclaration préalable	3 ans	1 an	2 fois
Permis de construire	3 ans	1 an	2 fois
Permis d'aménager	3 ans	1 an	2 fois
Permis de démolir	3 ans	1 an	2 fois

DES SERVICES EN LIGNE POUR VOUS AIDER

Il existe de nombreuses ressources officielles sur internet pouvant vous apporter des informations ou une aide pour vos démarches.

Sur le site www.service-public.fr, rubrique : Logement/Urbanisme, vous retrouverez en détail toutes les informations présentées dans notre article.

Vous y trouverez aussi un service d'Assistance de demande d'autorisation d'urbanisme (Service en ligne) permettant de vous orienter et de consulter étape par étape votre dossier :

- Vous décrivez votre projet
- Le service sélectionne les informations que vous devez renseigner.
- Le service vous indique la liste des pièces que vous devez joindre à votre dossier.
- Vous pouvez visualiser et télécharger le formulaire en ligne finalisé.
- Les cerfas réglementaires pour vos demandes



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Conseil Départemental et la Région Nouvelle-Aquitaine peuvent offrir des aides sous différentes formes aux jeunes de notre commune.

Voici quelques exemples :

- Aide au permis de conduire pour les jeunes de 17 à 25 ans sous certaines conditions
- Aide pour l'équipement professionnel de rentrée pour un lycéen pour les spécialités CAP, BAC PRO, BMA, STHR, STD2A
- Soutien scolaire
- Aide (sous conditions de ressources) pour les brevets BAFA, BAFD et BNSSA
- Chèque livre pour les lycéens ou les apprentis
- Pass'Club, Shake@do87, le PASS Culture (site ou appli)
- Jusqu'à 50% de réduction, sans carte, ni formalités pour voyager en Région Nouvelle-Aquitaine en TER (site ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine)
- Carte SCOL'R (carte d'abonnement aux transports scolaires pour les lycéens) pour voyager sur l'ensemble des lignes de cars régionaux hors temps scolaires.

Pour trouver tous les détails de ces aides, connectez-vous sur les sites :

- haute-vienne.fr (rubrique Nos actions puis jeunesse)
- les-aides.nouvelle-aquitaine.fr (rubrique jeunesse)



Une question sur le logement ?

Pensez à l'ADIL 87 !



Vous recherchez **des informations juridiques, financières ou fiscales** concernant :

- Les relations propriétaires-locataires
- L'accession à la propriété
- La vente de logement
- Les travaux d'économie d'énergie ou d'adaptation à la perte d'autonomie
- La copropriété
- Les relations de voisinage
- L'investissement locatif
- Le mal logement ...

N'hésitez pas à contacter nos conseillers-juristes (Conseils neutres et gratuits)

05 55 10 89 89

28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES

www.adil87.org

contact@adil87.org



Des permanences ont lieu près de chez vous. Pour connaître les lieux et dates, consulter notre site Internet.

L'ADIL 87 est conventionnée avec le Conseil départemental de la Haute-Vienne et le Ministère chargé du logement





Toute notre énergie
pour améliorer
votre logement



Un projet de rénovation énergétique ? Une question sur les aides disponibles ?



Des permanences se déroulent chaque troisième jeudi matin du mois à Aixe/Vienne, au siège de la Communauté de Communes uniquement sur rendez-vous : 05 55 14 88 42.

Nov habitat 87 vous aide gratuitement et de manière neutre à définir votre projet de rénovation énergétique. **Les conseillers vous informent des aides** auxquelles vous avez droit et vous orientent vers les organismes publics les plus adaptés à vos besoins.

Nov habitat 87 est un service gratuit proposé par le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV), le Conseil Départemental et les 12 communautés de communes du département, en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Nov habitat 87 est le service public de la rénovation énergétique en Haute-Vienne pour les particuliers (hors Limoges Métropole)

action portée par :



Attention aux arnaques à la rénovation !

Pour rappel, les organismes publics (Anah, MaPrimeRénov'...) ne font jamais de démarchage en porte-à-porte ou par téléphone. Le démarchage téléphonique concernant la rénovation énergétique est d'ailleurs interdit depuis juillet 2020. Merci de remonter les cas constatés à

Nov habitat 87



Des difficultés à régler vos factures ? Bon à savoir : le dispositif PASS'EAU

Le Syndicat mixte d'alimentation en eau potable Vienne Briance Gorre (VBG) et son délégataire, SE3R (Service des Eaux des 3 Rivières), se sont engagés vis-à-vis des plus démunis avec la mise en place d'un dispositif de tarification sociale de l'eau : **Le Pass'eau**. Cette aide financière pour le paiement des factures d'eau peut être attribuée aux familles et à toute personne éprouvant des difficultés également temporaires.

Seules les communes, communautés de communes et la communauté urbaine, adhérentes à VBG, sont concernées. Dans le cadre du partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute Vienne, les maisons du départements (MDD) du secteur géographique interviennent via les assistants du service social polyvalents de secteur.

La prise en charge ne peut accéder 60% de la facture pour une aide maximale de 160€. La décision de l'attribution de cette aide est étudiée par les services du Conseil Départemental.

Pour l'année 2023 le quotient familial d'éligibilité au Pass'eau est 40% supérieur à celui du FSL (fonds de solidarité logement) :
1 personne : 1072€ - 2 personnes : 1522€ - 3 personnes : 1742€ - + 265€ par personne supplémentaire.

Contacter la Maison du Département d'Aixe/Vienne, 10, avenue des Lilas, au :
05 55 70 47 73



Les jeunes âgés de 16 ans doivent se faire recenser auprès de la mairie dans le mois qui suit leur seizième anniversaire. Une attestation leur sera remise qu'ils devront présenter lors du passage d'examens ou de permis de conduire



**EURL
THEILLAUMAS
Jimmy**

PEINTURE ET SOL
Neuf et rénovation
Intérieur et extérieur
Pose de revêtements murs et sols

jimmy.theillaumas@gmail.com
06 58 15 16 28 87700 St-Martin-le-Vieux





**Restoration d'ouvrages d'art
Génie Civil
VRD & assainissement
Clôtures
Serrurerie**

SOTEC GC SAS
5 et 7 rue Claude -Henri Gorceix
ZI Nord
87280 LIMOGES
Tél : 05.55.38.11.44

E mail : contact@sotec87.fr

QUOI DE NEUF À L'ÉCOLE ?



EFFECTIFS DE LA RENTRÉE 2022-2023

15 CM2 et 6 CM1 : M^{me} Hélène DELANNE, Directrice

15 CP et 8 CE1 : M^{me} Françoise PELISSIER

5 MS et 13 CE2 : M^{me} Margaux ADAM

9 GS et 10 PS : M^{me} Pauline DARDILHAC

SEMAINE DU GOÛT

Comme chaque année, Benoît, notre chef cuisinier a organisé la semaine du goût.

Il a proposé aux enfants de découvrir la cuisine française avec des recettes de chefs célèbres qu'il a adapté :

- Le lundi, ils ont dégusté un menu de Philippe ETCHEBEST, meilleur ouvrier de France. Velouté de potimarron, suprême de volailles et ragoût de panais étaient au menu.
- Le mardi, ils ont découvert l'univers de Cyril LIGNAC et MERCOTTE, animateurs sur M6, avec des tartines de thon, un risotto de coquillettes au jambon et les sablés de Mercotte.
- Le Jeudi, ce fut le tour de Norbert TARAYRE, découvert lors de sa participation à l'émission Top Chef, avec des gaufres de pomme de terre sauce tartare façon Norbert et des brochettes.
- Et pour finir la semaine, c'est avec les recettes de Anne-Sophie PIC, cheffe triplement étoilée, que les enfants ont savouré une tarte fine de petits légumes crème de parmesan accompagnée d'une salade mixte.

Comme d'habitude, une petite exposition sur les chefs et une présentation des produits utilisés a été installée à la cantine.

MENU DU 1^{er} AVRIL 2022

A défaut de poissons dans le dos, Benoît et Martine ont fait une bonne blague aux élèves !!!

Le menu du 1^{er} avril était un peu... spécial !!!

Les enfants étaient tous curieux de découvrir ce qui se cachait derrière ce menu atypique !!!



SORTIES SCOLAIRES

Plusieurs sorties ont été programmées pour les élèves de l'école :

- Une journée à l'espace Hermeline à Bussière-Galant
- Une visite à la ferme des 1001 pattes
- Une visite à la ferme les sabots de laine à St Hilaire Bonneval : c'est une ferme pédagogique où les enfants ont pu approcher et toucher les différents animaux de la ferme
- Une exposition au château de Rochechouart
- Une visite à la boulangerie DELURET à Aix-sur-Vienne : les enfants ont découvert le fournil et la préparation du pain

FÊTE DE L'ÉCOLE

Après deux années sans spectacle, les enfants ont pu remonter sur les planches. Organisée par l'Amicale laïque et les enseignantes, la fête a permis aux élèves d'exprimer leur talent avec des chants, des danses et des poèmes. Petits et grands étaient ravis de ce moment de convivialité avant les grandes vacances.

CAPTEURS DE CO2

En avril, la commune a équipé les 4 classes de capteurs CO2 subventionnés par l'Etat.

La mesure du niveau de dioxyde de carbone (CO2) est un indicateur fiable du bon renouvellement de l'air dans un espace clos. La surveillance des paramètres importants de l'air intérieur contribue à minimiser le risque d'infection par des virus ou des bactéries et à accroître le bien-être et la concentration. Le ministère de l'Education nationale et de la jeunesse a recommandé l'utilisation de capteurs de CO2 dans les établissements scolaires.





Naissances :

Melissa ROUX née le 7 mars 2022
Charlotte FORESTIER née le 4 août 2022
Emmy VIOSSANGE née le 18 novembre 2022

Pacs :

Rémi JACQUEMENT et Juliette LO le 4 juin 2022
Laurent CLEMENT et Laurette GANDOIS le 18 juin 2022
Thomas GUINET et Aurore ROYER le 22 août 2022
Guillaume DUMORTIER et Ophélie AUBE le 29 octobre 2022

Mariage :

Elodie HENAULT et Jean-Michel JACQUET le 23 juillet 2022
Océane THEIL et Denis JOUHANNY le 15 octobre 2022

Décès :

Annick Françoise VERGNIOLE le 26 mars 2022
Marie-Thérèse THARAUD le 15 mai 2022
Rolande PRADIGNAC le 24 mai 2022
Henri Louis PHILIPPE le 14 septembre 2022

Une famille n'a pas souhaité faire paraître le décès de leur proche dans le bulletin.

TARIFS COMMUNAUX 2023

Location Maison des Associations

Habitants de la commune : 250 €
Habitants du Val de Vienne : 340 €
Habitants extérieurs : 460 €
Electricité : 0,35 € par unité consommée
Couverts : 0,70 € par personne
Une caution de 1000.00 € est demandée lors de la remise des clefs, afin de pallier à tout manque de civilité lors de la location de la salle.

Cantine scolaire

2,70 € pour un repas enfant
6,60 € pour un repas adulte

Garderie municipale

1,50 € par garde et par enfant

Cimetière

Concession :
Prix du m² de terrain au cimetière : 100 €
L'utilisation du caveau communal est gratuite pendant les six premiers mois puis le prix est de 155 € par mois entamé.
Case de columbarium pour 30 ans : 350 €
Cavurne pour 30 ans : 450 €



ACCA

L'association compte 22 membres pour la saison de chasse 2022-2023.

C'est sous un soleil radieux que l'ACCA a organisé son traditionnel Ball-Trap qui a remporté un vif succès, nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour l'année prochaine.

Contact : Jean-Sébastien MERIGOT **06 15 58 21 41** ou magaliedav@hotmail.fr

Amicale laïque



Notre association a pour seul et unique but de récolter des fonds et d'en faire bénéficier les enfants de l'école, sous diverses formes.

Plusieurs enfants ont quitté l'école de Saint-Martin à la fin de l'année scolaire 2022, et nous souhaitons vivement remercier leurs parents qui se sont investis au sein de l'Amicale durant toutes ces années et ont participé activement aux différentes manifestations.

Cette année encore, de nouveaux parents nous ont rejoints et nous les en remercions. Nous ajoutons que toutes les bonnes volontés sont toujours les bienvenues pour la pérennité de nos actions et l'avenir de l'Amicale.

En 2022, l'engagement et l'investissement des bénévoles ont permis aux enfants de l'école de passer une journée au PAL, de participer aux sorties organisées par les enseignantes, d'avoir des cadeaux de Noël individuels, et pour chaque classe et la garderie...

Nous avons également organisé la traditionnelle soirée moules-frites le samedi 12 novembre, avec une jauge de 130 personnes. Ce rassemblement nous a permis de vivre à nouveau un moment festif.

La classe de mer est de nouveau programmée début mai pour le plus grand plaisir des enfants.

Le loto organisé le 25 février dernier a rencontré un vif succès de même que le vide grenier du 2 avril. La fête de l'école se déroulera le samedi 1^{er} juillet.

Continuez encore à venir aussi nombreux à toutes nos manifestations pour faire vivre cette association qui participe au bien-être de nos enfants.

Pascal Antoine (Président) : **06 82 99 77 05**

Delphine Peyraud Desbourdelles (Vice-Présidente) : **06 78 91 49 24**

Retrouvez-nous sur Facebook : [amicalesaintmartin](https://www.facebook.com/amicalesaintmartin)
mailto:amicalesaintmartin@netcourrier.com

Les marchés de Saint Martin



Le marché du mois de juillet a été à nouveau un grand succès ! Vous êtes venus nombreux pour venir profiter d'une soirée conviviale et animée tout en dégustant des produits locaux.

Si vous souhaitez découvrir les coulisses du marché pour éventuellement rejoindre notre équipe, n'hésitez pas à contacter Stéphane Renou au **06 82 31 50 31**.

Nous vous donnons rendez-vous le jeudi 20 juillet pour le prochain marché.

Club de l'Amitié

Deux fois par mois, les aînés se retrouvent à la salle des associations, sous la mairie, pour échanger les derniers potins, mais également pour se mesurer à des jeux de cartes, de chiffres ou de lettres. Ces rencontres ont lieu les premier et troisième mercredis de chaque mois, de 14 heures à 17 heures.

Une petite collation termine traditionnellement chaque séance.

Nous organisons deux fois par an une rencontre festive, et le 19 novembre dernier nous avons pu renouer avec cette tradition, autour d'un cassoulet, salué par son succès habituel. Notez dès à présent un rendez-vous le 15 avril pour un pot-au-feu.



Le Club Inform@tique



Créé afin d'initier et de familiariser les seniors au maniement de l'ordinateur, il est pour le moment en sommeil, faute de candidats.

Je pense que les besoins existent en matière de perfectionnement, et pas seulement chez les seniors. Pourquoi alors ne pas profiter de cette structure, et élargir ses compétences à un plus large public, pour organiser des ateliers, autour de thèmes à définir. L'idée est lancée...

Contact : Aimé ALBAREDE au **05 55 39 18 86**

Plastic'87

L'association Plastic'87, créée depuis 2013, propose tous les lundis de 14h à 18h des cours d'art contemporain assurés par Katja Patrier.

Ceux-ci ont lieu dans la salle des associations prêtée gracieusement par la municipalité.

Les cours ont repris comme tous les ans, en début d'année scolaire.

Nous avons exposé nos premiers travaux sous la forme d'un unique tableau, regroupant un ensemble de visages sur fond bleu, à la mairie de Bosmie.

La municipalité de St Martin participant à « Mars Bleu », notre tableau a été exposé dans la salle d'accueil de la mairie à l'initiative de Madame le Maire.

Par sa facture et sa couleur bleue dominante, notre œuvre était une invitation à prendre possession des documents informant chaque personne sur l'intérêt du dépistage du cancer colorectal.

La personne responsable de « Mars Bleu » s'est montrée reconnaissante pour le prêt de Plastic'87.

Plus récemment notre travail a consisté à décorer des chaussures.

Nos travaux réalisés, Anny Quintard a proposé au fabricant des chaussures « Uniqua » de les exposer dans son magasin qui se trouve au centre de Limoges, rue « Monte à Regret ».

Cette exposition photographiée et renseignée par Monsieur Bréjaude, a eu les honneurs du Populaire du Centre !

Plastic'87 a également participé au Téléthon 2022. Nous avons fabriqué des fleurs en papier destinées à la décoration des tables de restauration et nous avons créé des cartes exposées à l'entrée de la Maison des Associations.

La participation financière au concert et au karaoké était libre, le choix des cartes également.

Concert, karaoké, restauration, vente de cartes et chaude ambiance ont récolté 490 euros pour ce Téléthon 2022 à St Martin.

Pour tous renseignements complémentaires :
Contactez Annie QUINTARD au **05 55 39 16 78**

Ryth'miX



L'association Ryth'miX vous propose une initiation à la danse moderne avec instrument (ruban et cerceau).

Les cours ont lieu les mercredis entre 15h30 et 17h30 pour les enfants de 4 à 10 ans, et de 18h à 19h30 pour les plus de 11 ans et les adultes à la Maison des Associations de Saint Martin Le Vieux.

Comme chaque année, nous organisons notre gala de danse qui aura lieu le samedi 17 juin 2023 à 20h30 à la salle des fêtes de Nexon.

Pour toute information complémentaire vous pouvez prendre contact par mail ou bien par téléphone auprès de M^{me} Bausmayer Corinne : rythmix87@yahoo.fr ou **06 71 70 17 26**



LA REDEVANCE INCITATIVE

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Communauté de communes du Val de Vienne a mis en place une nouvelle organisation de la collecte des ordures ménagères.



Sur notre commune, le jour à retenir est le **vendredi**

Semaine paire : **bac gris** (ordures ménagères)

Semaine impaire : **bac jaune** (déchets recyclables)

Vendredi de collecte 2023											
Janvier	6	13	20	27		Juillet	7	14	21	28	
Février	3	10	17	24		Août	4	11	18	25	
Mars	3	10	17	24	31	Septembre	1	8	15	22	29
Avril	7	14	21	28		Octobre	6	13	20	27	
Mai	5	12	19	26		Novembre	3	10	17	24	
Juin	2	9	16	23	30	Décembre	1	8	15	22	29

Sortir votre bac la veille au soir du jour de la collecte et le rentrer dès que possible après la collecte.

2023, année test pour apprendre à gérer le nombre de sorties de votre poubelle grise :

Cette année, vous continuerez à payer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères mais vous recevrez également des simulations de factures calculées en fonction du nombre de levées et du volume de votre bac gris. Ces dernières vous donneront une estimation des montants futurs de votre redevance incitative.

2024, nouvelle facturation en deux parties :

- Une part fixe comprenant l'abonnement aux services de collecte, le ramassage en porte à porte, l'accès aux éco-points et déchèteries, plus les 12 levées prévues pour les ordures ménagères,
- Une part variable calculée sur le nombre de levées supplémentaires du bac gris en plus des 12 levées déjà comprises dans la part fixe.

Grille tarifaire « pédagogique »

Volume du bac gris		120 L ½ pers	180 L 3 pers	240 L 4 à 5 pers	360 L 7 pers et +	660 L
Coûts Fixes	Abonnement au service	137 €				
	Forfait bac	99 €	149 €	199 €	298 €	546 €
Minimum facturable pour 12 levées/an		236 €	286 €	336 €	435 €	683 €
Coût facultatif	Levée supplémentaire (au-delà de la 12 ^{ème})	8 €	12 €	17 €	25 €	46 €

Cette grille est une estimation des montants de la redevance incitative. Pour comparer avec le montant actuel de votre taxe, veuillez vous reporter à votre taxe foncière.

RAPPEL : Au 1^{er} janvier 2024, tous les bacs gris devront être pucés pour être collectés ! Si ce n'est pas votre cas, contactez le service déchets au **05 55 70 53 05** ou service-dechets@cc-valdevienne.fr

FIBRE OPTIQUE

Depuis la fin de l'année 2022, la fibre est disponible sur l'ensemble du territoire de notre commune.

Qu'est-ce-que la fibre ? et quelles sont ses avantages ?

La fibre optique permet d'avoir un accès à internet de meilleure qualité et plus rapide. C'est la technologie la plus récente en matière d'accès à Internet. En pratique, elle permet le transfert des données à grande vitesse via la lumière. Cette dernière transite par un câble contenant des fils de verre ou de plastique aussi fins que des cheveux. Les débits atteints permettent par exemple de télécharger un film dans des délais inégalés. D'autre part, elle offre à plusieurs utilisateurs d'un même foyer raccordé la possibilité de faire des usages simultanés (surfer sur le Web, téléphoner, regarder la télévision en THD, 4K) les contraintes liées au partage des débits n'existent plus. Enfin, elle ouvre la voie à de nouvelles technologies sans cesse plus innovantes (domotique, alarme...).

Comment avoir la fibre dans son logement ?

- Vous devez souscrire un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès. La fibre est proposée par tous les grands opérateurs, à savoir Orange, SFR, Bouygues Telecom et Free.
- Après avoir pris rendez-vous auprès de votre opérateur, un technicien viendra procéder au raccordement de votre domicile. Choisissez la pièce où vous souhaitez installer votre équipement Fibre (près d'une prise électrique de préférence). La fibre suit généralement le même chemin que le câble du téléphone fixe.
- Le raccordement de votre domicile à la fibre est actuellement gratuit si aucun obstacle (fourreau bouché, arbre...) ne vient compromettre le passage du câble sur le domaine privé.

Pour plus d'informations consulter le site internet : www.nathd.fr ou contacter le **0 806 806 006** (service gratuit + prix de l'appel)

PLUI

Lancé en 2016, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire a été validé le 22 septembre 2022. Le nouveau zonage est disponible <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>. Vous pouvez ainsi rapidement et facilement accéder au zonage de vos parcelles.

Les lois Grenelle II, ALUR, ELAN, NOTRe et la démarche ZAN (zéro artificialisation des sols) ont imposé une réduction importante de l'espace constructible pour limiter l'étalement urbain afin de préserver les espaces agricoles naturels et forestiers.

En conséquence, à St Martin, nous sommes passés de 50 hectares à 9 hectares urbanisables.

La moyenne de la surface constructible est d'environ 800 m² pour les terrains desservis par l'assainissement collectif et de 1000m² pour les espaces non raccordés au tout à l'égout.

POLE SPORTIF

Suite aux intempéries désastreuses de juin 2022 qui ont largement endommagé la toiture du pôle sportif, il a été fermé sur le champ et le restera probablement jusqu'à l'automne 2023.

Beaucoup d'associations et de clubs se sont retrouvés sans locaux. La commune a accueilli l'Entente Gymnique du Val de Vienne de septembre à octobre 2022 et l'association Aixe Retraite Sport Santé occupe toujours la Maison des Associations tous les jeudis de 14h à 17h.



K B **PLOMBERIE CHAUFFAGE CLIMATISATION**
MAINTENANCE - DEPANNAGE

SARL **KARL BRAGARD**
06 79 13 78 97
Le Breuil 87700 BEYNAC
k.bragard.kb@gmail.com

Golden Nails

Pour colorer vos ongles
Prestations à domicile
07.87.42.24.25
goldennails87@yahoo.com

L'Atelier Saint-Priest

Artisan
Fleuriste
Décoration
Brocante de jardin

Commande par téléphone
& livraisons 7/7
05.55.49.46.13

Boutique en ligne
www.lateliersaintpriest.com

15, Gué de la Roche - 87700 Saint-Priest-Sous-Aixe

Aix sur Vienne
La P'tite Chopine
RESTAURANT
Mathieu PAILLER

Restaurant
le midi du lundi au samedi

Plats à emporter
(sur commande)

Service traiteur
(devis sur demande)

05 55 70 08 78

54 Avenue du Président Wilson - 87700 - Aix sur Vienne

BOURLET Électricité
Philippe Bourlet
Artisan autoentrepreneur

07 route de Lavignac
87800 Burgnac
pbourlet.electricite@free.fr
06.17.01.13.53
Devis gratuit

MERIGOT
POMPES FUNEBRES MARBRIER
Une famille au service des familles

Chambres funéraires
Javerdat | Nieul | Mézières-sur-Issoire | Saint-Priest-sous-Aixe

Organisation complète des obsèques - Transports de corps avant et après mise en bière - Marbrerie
Entretien de sépultures - Contrats obsèques - Articles funéraires - Compositions florales toutes cérémonies

24h/24 : 05 55 03 19 19 - 06 80 44 04 04
www.merigot-pompes-funebres.fr | merigotpompesfunebres@orange.fr | fax : 05 55 03 24 20

Ent MORISSON - 05 55 36 03 53 - ST MARTIN LE VIEUX

Plâtrerie traditionnelle et placo
Isolation intérieure / extérieure
Peinture intérieure / extérieure

Ravalement de façade
Revêtement de sol
NEUF & RÉNOVATION

CMG TP
Travaux Publics & Particuliers

- Terrassements - Routes
- Canalisation - Assainissement
- Adduction d'eau potable
- VRD - Equipements urbains et sportifs

05 55 48 12 82
www.cmctp-87.fr

ZA du Bois du Breuil
87310 SAINT-LAURENT-SUR-GORRE
Fax 05 55 48 12 81 - Mail : cmctp@wanadoo.fr

SARL PEYROT FRERES
MAÇONNERIE - CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE

PEYROT Raphaël
06.86.99.45.17

PEYROT Michaël
06.82.45.01.79

Tél. : 05 55 36 02 63 - 12, rue Toulouse Lautrec - 87620 SEREILHAC
sarlpeyrot@orange.fr

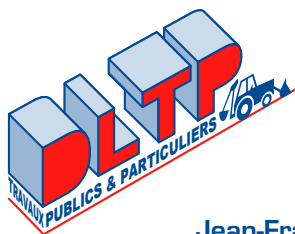
Gedimat
Moreau Matériaux

Z.I. la Fontanille
87230 CHÂLUS
Tél. 05 55 78 53 52
Fax 05 55 78 54 04

4, allée Occitane
87800 ST-AURICE-LES-BROUSSES
Tél. 05 55 57 58 50
Fax 05 55 57 58 99

www.gedimat.fr

SARL au capital de 167.993,90 € - Siret 306 763 335 00024 - APE 4673A - N° TVA FR 92 306 763 335



- TERRASSEMENT
- ASSAINISSEMENT
- TRANSPORT
- COURS
- LOCATION DE MATERIEL AVEC CHAUFFEUR

Jean-François DESAGE
06 07 72 62 80

Z.A. de Bel Air - 87700 ST MARTIN-LE-VIEUX - Tél. : 05 55 36 97 53
E-mail : dltp@wanadoo.fr

SUPER U

Aixe-sur-Vienne - ZAC du Grand Rieux

05 55 06 51 91



Utraiteur

Ulocation

courses U.com

U PHOTO

U BILLETTERIE

Ouvert du Lundi au samedi de 8h30 à 19h30
et le dimanche matin de 9h00 à 12h30

LEGER Anthony

Elagage et abattage
d'arbres dangereux
Entretien Parcs & Jardins
Ramonage, Nettoyage
Toiture, Façades

DEVIS
GRATUIT

06 75 67 33 13

David BLANCHARD

LVL

Eurl Les Vidanges Limousines

Vidanges toutes fosses, Nettoyage de cuves à fioul

Entretien micro-station, Inspection vidéo de canalisation

06 49 66 44 25



GARAGE CARROSSERIE
CHARBONNIER ET FILS

87700 ST MARTIN LE VIEUX
05 55 36 02 79 // 09 66 96 75 01
garagecharbonnier@wanadoo.fr

weldom

ensemble, c'est mieux

le plaisir de
Bricoler

l'envie de
Décorer

la passion de
Jardiner

Aixe sur Vienne Tél. 05 55 71 06 08

Retrouvez-nous sur weldom.fr et



MATERIEL AGRICOLE

MOTOCULTURE

LIBRE SERVICE

RN 21
87230 PAGEAS

lathiere-87.com
05.55.31.81.00



- Véhicules adaptés à vos besoins
- Transports Toutes Distances
- Transports privés: Gare - Aéroport
- Conventionné Par Caisses Maladie
- Hospitalisation, Consultation, etc...
- Véhicules 9 Places
- Véhicules Adaptés aux Handicapés

Communes de stationnement : BURGAC - MEILHAC - St MARTIN le VIEUX

Port. 06 87 35 10 80

Tél. 05 55 58 35 56

paulotaxi@orange.fr
www.paulotaxi.fr

Entreprise Générale de Peinture



Parneix.Sa.s

2 allée des Champs - ZA La Plaine
87220 BOISSEUIL

05 55 30 26 75

Email : accueil@parneix.com

SCAL

DES OUVERTURES À VOS MESURES

depuis
1978

ISOLER

EMBEILLIR

AGRANDIR

SÉCURISER

RÉNOVER

VOTRE SPÉCIALISTE
VÉRANDAS ET MENUISERIES SUR MESURE
EN ALUMINIUM ET PVC

Route de cognac 87700 Aixe-sur-Vienne - Tél : 05 55 70 24 80 - www.scal87.fr